



Ma belle belle peut elle hériter?

Par **RACHEL_34**, le **02/01/2013** à **00:58**

[fluo]bonjour[/fluo] Mon père s'est remarié en régime de communauté après avoir des enfants de deux femmes. Ma belle mère va hérité mon père après son décès ou pas. On une maison que mon père a contruit avant son mariage avec ma belle mère.[fluo] merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **02/01/2013** à **06:22**

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **amajuris**, le **02/01/2013** à **10:24**

bjr,

les enfants de votre père sont héritiers réservataires.

en l'absence de dispositions particulières prises par les époux, son épouse héritera du quart en pleine propriété de l'actif de la succession de son époux.

pour la maison acquise avant le mariage, elle est en indivision donc votre belle-mère en est déjà partiellement propriétaire.

cdt

Par **Lag0**, le **02/01/2013** à **12:07**

[citation]Mon père s'est remarié en régime de communauté[/citation]

Bonjour,

Vous pouvez préciser SVP ce passage ?

Mariage sans contrat, donc communauté réduite aux acquêts ou contrat de mariage et communauté universelle ?

Car cela change le statut de la maison construite avant le mariage.

Par **RACHEL_34**, le **02/01/2013** à **14:03**

Bonjour, pour répondre à votre question, mon père s'est remarié avec ma belle mère en régime de communauté sans contrat.

Merci de me répondre.